

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Wolschwiller, sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain GABRIEL.

Etaient présents :

Mesdames BRINGIA Mariette, DEBORD Séverine, SCHOETT Christèle et VIOL Florence,
Messieurs LEY Jean Pierre, JENNY Jean-François, GASSER Raphaël, REY Thibaut,
STÖCKLI Nicolas et TRAUNECKER Emmanuel.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et leur souhaite une bonne année « que la santé de chacun soit préservée et que la réussite soit au rendez-vous dans vos projets ».

Puis en raison du couvre-feu en vigueur, qui de fait ne permet pas aux citoyens d'assister à cette réunion du conseil municipal, il propose de la tenir à huis clos selon l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales qui énonce : « *Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.* »

Les membres du conseil, à l'unanimité, décident de siéger en séance à huis clos

1. Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance.

Le Conseil choisi pour secrétaire Madame SCHOETT Christèle.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2020.

Après avoir donné quelques informations et explications concernant la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2020 le Maire le soumet aux conseillers pour approbation.

Le compte-rendu ne soulève pas d'observations et les membres présents signent pour approbation au registre.

3. ONF : examen du programme d'actions proposé pour l'année 2021 (travaux de maintenance et sylvicoles)

Les conseillers prennent connaissance du programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2021. Après débat les conseillers souhaitent rencontrer Madame PUZIN Pauline, garde forestier, afin d'avoir des informations complémentaires. Deux dates de réunions, à proposer à Madame PUZIN, sont retenues : les samedis 6 ou 13 février en matinée.

4. Syndicat des Communes forestières du Haut-Sundgau : modification des statuts (siège du syndicat et secrétariat)

Le Maire fait part à l'assemblée qu'une réunion du SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) s'est déroulée le 17 décembre 2020 à 19h30 à SONDRSDORF. Lors de cette séance le Président du Syndicat des communes forestières du Haut-Sundgau M. Pierre BLIND avait souhaité, pour faciliter l'organisation et le fonctionnement du syndicat, modifier les adresses du siège et du secrétariat sachant que le siège est situé à la mairie de Ferrette et le secrétariat à la mairie de Bouxwiller.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, et qui portaient sur la modification de l'adresse du siège :

Article 3 : Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Sondersdorf

Situé 15, rue de l'école 68480 Sondersdorf

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes) adhérant au Syndicat de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les modifications statutaires ci-dessus,**

5. Vente d'une parcelle forestière : droit de préemption de la commune.

Le Maire énonce que dans le cadre du droit de préemption institué par l'article L 331.22 du Code forestier Maître Anne SCHMIDT, notaire, informe la commune qu'il y a un projet de vente d'une parcelle forestière au lieudit « Leichte Saeg », section 20, parcelle 103 d'une superficie de 3 a 23 ca.

Après avoir localisé la parcelle sur un plan cadastral les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de ne pas préempter cette parcelle forestière et chargent le Maire d'en informer Maître Anne SCHMIDT.

6. Renouvellement des baux de location des terrains communaux arrivés à échéance (fermages).

Le Maire informe les conseillers que les baux des terrains communaux, conclus pour 9 ans, sont arrivés à échéance le 10 novembre 2020 et qu'il convient de les renouveler.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Messieurs LEY Jean-Pierre et GASSER Raphaël, personnellement concernés car bénéficiant de baux ruraux arrivant à échéance, à rester dans la salle toutefois sans prendre part ni au débat ni au vote,

VU le code rural,

VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2020 qui établit l'indice national des fermages pour 2020,

ATTENDU que l'indice fermage maximum qui avait été voté en 2011 s'élevait à 115.92 €/ha,

ATTENDU qu'aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2020 les minima et maxima entre lesquels doivent être convenus les fermages sont arrêtés aux valeurs actualisées suivantes pour la période locative débutant le 11/11/2020 :

Polyculture (terres et prés), secteur Jura : 40,75 € à 120.61 €/ha,

CONSIDERANT que l'article 411-46 du code rural et de la pêche maritime dispose que le preneur a droit au renouvellement du bail, nonobstant toutes clauses, stipulations ou arrangements contraires, à moins que le bailleur ne justifie d'un motif grave et légitime ou n'invoque le droit de reprise. Ces dispositions d'ordre public constituent l'un des piliers du statut du fermage (art. L 411-31 du code rural et de la pêche maritime),

Après en avoir délibéré,

DECIDE, la relocation des biens communaux par un bail de 9 ans commençant le 11 novembre 2020 et prenant fin le 10 novembre 2029,

VOTE une augmentation du fermage de 4,69 € / ha,

DIT que les prix de fermage seront réactualisés annuellement en appliquant la variation de l'indice national des fermages fixé par arrêté ministériel,

AUTORISE le Maire à signer les baux à ferme avec les preneurs :

Nom/Prénom	Lieudit	Section	Parcelle	Sup/ha	Indice/ha	Montant location 2020/2021
WITTIG Xavier	Hutmatten	16	97/98	0.5917	120.61	71.36
BLOCH Michel	Struet	18	174	3.0589	95.21	291.24
FERNEX Etienne	Struet	18	170 (en partie)	2.0500	120.61	247.25
FERNEX Etienne	Im Willer	19	3 (en partie)	1.0000	120.61	120.61

Commune de WOLSCHWILLER (Haut-Rhin)

LINDER Laurence	Wittmatten	15	159	0.6945	95.21	66.12
BERNHARD Bertrand	Brunnstube	20	150	1.3390	95.21	127.49
BERNHARD Bertrand	Teichelaecker	20	26	0.4567	95.21	43.48
BERNHARD Bertrand	Niederfeld	16	114	0.9489	120.61	114.45
LEY Jean-Pierre	Teichelaecker	20	19	0.3370	69.54	23.43
LEY Jean-Pierre	Teichelaecker	20	21	0.6455	69.54	44.89
LEY Jean-Pierre	Struet	18	170 (en partie)	4.6200	120.61	557.22
LEY Jean-Pierre	Hutmatten	16	50	0.8900	120.61	107.34
SCHLACHTER François	Stolle	1	324	0.3738	95.21	35.59
SCHLACHTER François	Stolle	1	325	0.1021	95.21	9.72
SCHLACHTER François	Oberfeld	20	73	1.3126	120.61	158.31
RIETZLER Michel	Allmendstuecke	20	1(partie)	0.0250	120.61	3.02
EARL GASSER	Weihermatten	18	150	1.3380	120.61	161.38
GRISWEG Bertrand	Strittermatten	23	01/05/2007	1.9501	69.54	135.61
GRISWEG Bertrand	Strittermatten	C (Lutter)	169	0.7990	69.54	55.56

7. Ecole des missions de Blotzheim : demande de subvention pour le financement d'une classe verte

Le maire informe les conseillers que l'école des missions de Blotzheim organise pour ses élèves de 5^{ème} une classe verte et sollicite l'octroy une subvention pour une élève domiciliée dans la commune.

Vu des explications du Maire les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'octroyer, comme l'équipe municipale précédente, une subvention de 50 € et charge le Maire d'en informer la Directrice.

8. Communauté de Communes Sundgau : proposition de groupement de commandes

Le Maire informe les conseillers que la CCSundgau engagera prochainement une consultation en vue de la conclusion de contrats pour le curage des tabourets siphons et le contrôle des poteaux d'incendie. Dans une démarche de mutualisation la CCSundgau propose aux communes membres de constituer, pour celles qui sont intéressées, un groupement de commandes.

Après discussion les conseillers par 7 voix contre / 3 voix pour / 1 abstention ne souhaitent pas participer à ces groupements de commande et chargent Monsieur le Maire

- ✓ d'en informer la CCSundgau,
- ✓ d'effectuer une consultation des entreprises pouvant offrir ces prestations.

9. Informations pour le lancement de réflexions.

9.1. Réflexion sur la réglementation de circulation dans le village, faut-il apporter des modifications à la situation actuelle ?

Le Maire informe les conseillers qu'il souhaite, cette année, acquérir des panneaux de signalisation routière en remplacement de ceux qui sont défectueux ou qui ont disparus au fil des années.

Sachant que notre village est soumis pour la majorité de ses voies communales à une réglementation routière de type « priorité à droite » il souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur l'opportunité d'y apporter des modifications.

Après discussion et un tour de table,

- ✓ 5 conseillers se sont exprimés pour la mise en place de « Cédez le passage », cette solution n'est donc pas retenue.
- ✓ **6 conseillers se sont exprimés pour le maintien de la priorité à droite avec la mise en place de panneaux de signalisation la mentionnant expressément.**
- ✓ **En ce qui concerne, les deux croisements au centre du village et celui de la rue de la Forge, la majorité souhaite qu'une étude sécurité soit réalisée et charge le Maire de solliciter l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin), auprès de laquelle la commune est affiliée, afin qu'elle effectue cette étude. L'étude de l'aménagement du centre village pourra également lui être confiée.**

9.2. Les projets d'investissement 2021 et années suivantes

Le Maire soumet aux conseillers, pour information, avis et observations les projets que la municipalité propose pour les 2 années à venir. Ces projets devront pouvoir être financés avec les fonds propres de la commune sans avoir recours à des emprunts ou financements.

Il propose aux conseillers d'y réfléchir, de faire remonter d'autres propositions, afin de pouvoir les prioriser lors du vote du budget 2021.

10. Divers, informations et communications

- Les conseillers prennent connaissance de l'état des dépenses mandatées depuis le mois de juillet 2020. Le Maire et Mme Jenni apportent des réponses aux questions posées concernant certaines dépenses.

- Commissions communales. Le Maire énonce qu'un classeur « commissions communales » a été ouvert en mairie. Dans ce classeur on trouvera des documents et des renseignements dans un onglet réservé à chaque commission. Lorsque les commissions se rencontrent, ou organisent une réunion de travail, il est souhaité que le responsable prépare un petit compte rendu (format A4 recto verso au maximum) avec les personnes présentes, les sujets discutés et évoqués. Ce compte-rendu sera rangé dans le classeur et permettra de réaliser un suivi des sujets traités et des travaux proposés.
- Les bénévoles qui œuvrent pour la commune, vont poursuivre leur engagement citoyen au service du village. Ils vont réaliser de multiples missions en toute autonomie mais toujours en relation avec la mairie (réparation des escaliers du clocher de l'église, installation de garde-corps...).

➤ Information propriété des biens archéologiques.

Madame la préfète du Grand Est, par le biais de la Directrice régionale des affaires culturelles dans un courrier du 6 janvier 2021, a informé le Maire que des biens archéologiques mobiliers ont été mis à jour lors des fouilles réalisées en 2018 par Monsieur S. Griselin, sur des parcelles en section 22. Ils consistent en des fragments d'éléments lithiques et architecturaux, d'os d'animaux, de seaux de sédiments de prélèvements et de cinq ensembles d'os humains.

Comme la commune est propriétaire de ces parcelles elle est également propriétaire de la totalité des biens archéologiques mobiliers mis à jour conformément à l'article L 541-5 du code du patrimoine. Les restes humains, qui ne peuvent avoir de propriétaire et ne sont pas considérés comme des biens archéologiques mobiliers, relèvent de la responsabilité de l'Etat.

La commune dispose d'un délai d'un an pour faire valoir ses droits de propriété en respectant des prescriptions destinées à assurer la bonne conservation et l'accès par les services de l'Etat.

La commune peut également renoncer à la propriété sur ces biens archéologiques à charge pour l'Etat d'en assurer la conservation et la mise en valeur.

Après discussion les conseillers municipaux, à l'unanimité, renoncent à la propriété sur ces biens archéologiques et chargent le Maire d'en informer Madame la préfète de la Région du Grand Est.

- Les locataires de la Maison Forestière ont résilié leur bail et quitté le logement le 14 décembre dernier. L'état des lieux, avec la municipalité, a été effectué le samedi 19 décembre 2020. Les lieux étaient nettoyés et les locaux propres. Les locataires se sont engagés à régulariser les restes à payer à savoir 1400€ au titre de l'année 2019 et 3200€ au titre de l'année 2020. Le Maire informe les conseillers qu'il a pris contact avec une agence immobilière afin d'avoir une idée de la valeur des biens (maison forestière, garage maison forestière).
- Cimetière : renouvellement des concessions en 2021. Une réunion de la commission église, cimetière, patrimoine avec le président conseil de fabrique a eu lieu mardi 29 Décembre 2020. Le compte-rendu de la réunion peut être consulté par les conseillers dans le classeur « commissions communales ».

➤ Valorisation de l'antenne relai (TDF).

Le Maire informe les conseillers que la valorisation des antennes de telecommunication a pris son envol dans les années 2000, avec une croissance constante et des opérateurs plus nombreux. Pour répondre à la demande et pour rester compétitif ils sont contraints de faire face à l'augmentation de la demande de données liées aux innovations technologiques (5G, satellites...). La commune pourrait bénéficier et profiter des avantages générés par le site de l'antenne relai avec un revenu locatif sur une certaine durée. Deux prestataires ont été rencontrés par la municipalité la société JFG, M. PARMENTIER, le 28 Décembre 2020 et la société VALOCIME, M. GRUYER, le 8 janvier 2021.

Ces dernières proposent à la commune de négocier des baux avec les divers opérateurs qui ont installés des antennes sur la station hertzienne. Actuellement ces opérateurs ne nous versent aucune participation pour leur implantation alors que selon les nouvelles dispositions légales nous serions susceptible de leur en demander. Une présentation sera faite au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Pour information l'installation par la Direction des Télécommunication du Réseau National de cette station avait été autorisée par la commune en 1984. Pour cela une convention avait été signée entre la commune et la Direction des Télécommunications de Metz (P.T.T.).

Extraits de la convention :

- autorisation d'établir dans la forêt commune de Wolschwiller, une station hertzienne comprenant un pylone autostable, clôtures et installations annexes sur une superficie totale de 15 ares de terrain .
- autorisation accordée pour une durée de l'exploitation des ouvrages à compter du 1^{er} janvier 1984,
- la direction des Télécoms devra verser en une seule fois une indemnité unique et forfaitaire de 10 000 Francs représentant la perte de valeur d'avenir des bois coupés et inconvénients de toute nature.

➤ Le Maire informe les conseillers qu'il est régulièrement en contact avec la Brigade Verte notamment pour des infractions constatées dans le cadre de la circulation et des activités en forêt. La procédure convenue est une sensibilisation et une information, dans un premier temps, et une verbalisation en cas de récidive.

D'autre part la commune va poursuivre la campagne de protection des batraciens (installation des filets, ramassage, comptage...) qui se déroulera mi-février à début avril 2021. Les modalités seront communiquées par les brigades vertes début février 2021.

➤ Le Maire donne lecture aux conseillers de quelques cartes de vœux et de remerciements reçues suite à la distribution des corbeilles garnies et du bulletin communal.

Le Maire remercie également les conseillers pour leur disponibilité et leur engagement.

➤ **Tour de table :**

- Projet de tailles d'arbres organisé par la commission « journée citoyenne » le 27 février 2021.
Il faudra tenir compte des directives sanitaires en vigueur, à ce moment-là, pour aménager le programme de la journée.
- Un conseiller demande s'il ne serait pas opportun, dans le but de sauvegarder la planète, de réduire voire d'éteindre l'éclairage public durant quelques heures. Le Maire s'informerait de la possibilité technique de mettre en place cette suggestion.
- Corps de sapeurs-pompiers. : il n'y a eu pour l'instant aucun retour de la population suite à l'appel lancé dans le bulletin communal.
- Suite aux chutes de neige il y a, à nouveaux, des arbres qui touchent les câbles électriques en forêt.
Les diverses anomalies qui avaient été signalées à ENEDIS précédemment ont été réparées.
- Il est proposé de contacter Orange et Rosace pour voir si une solution peut être trouvée pour les câbles de la fibre qui pendent bien bas à certains endroits.
- Un conseiller souhaite savoir si des micros-coupures d'électricité sont constatées dans le village ou s'il s'agit d'un problème lié à son installation privée
Ces micros-coupures, qui peuvent occasionner des dégâts sur des appareils sensibles, sont malheureusement à déplorer dans tout le village.
- Les conseillers se donnent RDV, samedi 30 janvier 2021 à 9 heures, pour l'enlèvement du sapin de Noël et le rangement des guirlandes.

Plus personne ne demande la parole, la séance est close et levée à 22 h 40.